

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de WERENTZHOUSE est convoqué le 6 juillet 2020 pour lundi le 10 juillet 2020 à 19 h 30 à la salle polyvalente de Werentzhouse, en application de l'article L2541-2 et suivants du CGCT.

Ordre du jour suivant la convocation : élections sénatoriales - désignation des délégués et suppléants - --- approbation du compte-rendu de la séance du 15.06.2020 ---- communications diverses) ----

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

M. GUTZWILLER Eric, Maire, M. WOLF Hubert, 1^{er} adjoint, Mme MANGOLD Karine, 2^{ème} adjointe, M. CHONG KEE Sténio, 3^{ème} adjoint, M. MATHIOT Denis, 4^{ème} adjoint, M. BILGER Christophe, Mme KLOPFENSTEIN Nicole, M. LAMY Julien, M. LE FAVI Mario, Mme MONA Brigitte, Mme MULLER Sylvie, M. THEURILLAT Jonathan.

Absents excusés : Mme ANTHONY Audrey (sans procuration donnée) ; M. IDRIS Grégory (sans procuration donnée), Mme LACHAT Claudia (procuration donnée à Mme MANGOLD Karine)

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de quinze.



1 - ELECTION DES SENATEURS - élection des délégués titulaires et suppléants chargés d'élire les sénateurs

Voir procès-verbal joint.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15.06.2020 (délibération n° 33_2020)

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2020 a été distribué à chaque membre du Conseil Municipal. Il est approuvé à l'unanimité.

3 - COMMUNICATIONS DIVERSES

3.1. JOURNEE CITOYENNE

Le conseil municipal est invité à donner ses idées de chantier pour la journée citoyenne du 19 septembre. Une première liste est dressée ; la liste définitive sera finalisée en fonction des inscriptions et de la situation sanitaire.

3.2. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (délibération n° 34_2020)

Le Conseil municipal prend connaissance des déclarations d'intention d'aliéner réceptionnées (droit de préemption urbain)

- Propriété de Mme TINTORI Rosetta - 3 rue de Fislis (16.61 ares) - acheteur : M. GUTENKUNST Markus d'Attenschwiller

Décision du maire : le maire a renoncé à son droit de préemption en vertu de sa délégation reçue par le Conseil Municipal et la Comcom Sundgau.

3.3. CONSTITUTION DES COMMISSIONS (délibération n° 35_2020)

Rappel des délibérations

Date	point	objet
15.06.2020	4.3.3.	Commissions à constituer

En vertu de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, de renoncer au scrutin secret pour ce point. En complément à la délibération précitée, M. MATHIOT Denis est nommé membre de la commission « vivre ensemble », à l'unanimité des conseillers municipaux présents et représentés et au premier tour.

3.4. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (délibération n° 36_2020)

Programme : installation d'un système de vidéoprotection dans l'espace public - sécurisation de l'espace public (COVID19)

M. le Maire expose :

- il propose d'installer un système de vidéoprotection à trois endroits sensibles (mairie - salle polyvalente - atelier communal/aire de tri) qui font régulièrement l'objet de vandalisme ou d'incivilités
- qu'il convient de protéger les bâtiments publics contre les risques liés au COVID et notamment au secrétariat de la mairie et à la salle polyvalente (ERP3)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

⇒ approuve l'opération pour un montant arrêté à 13397 € HT

⇒ autorise M. le Maire à solliciter les subventions au titre de la DETR (sécurisation des espaces publics)

⇒ modalités de financement :

- Subvention DETR : maximum demandé 60 %
- Fonds propres pour le solde

⇒ les crédits sont inscrits au budget primitif 2020

3.5. COMMUNICATIONS DIVERSES

- Compte-rendu des délégués (conseil d'école du 26.06.2020 par Mme MANGOLD Karine)
60 % des enfants ont réintégré l'école à un moment ou à un autre.

3.6. INTERVENTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. LAMY Julien

- concernant les caméras de surveillance, M. Lamy suggère de faire un essai avec de fausses caméras bien moins onéreuses. M. le Maire indique qu'il fera le nécessaire pour verbaliser les contrevenants.

- contrebas de l'atelier communal : il semble que des box (sable, terre...) devaient être aménagés pour l'agent technique. Réponse : ce point sera revu lors de l'aménagement global du site (construction d'un hangar)

- rue des sapins : il serait nécessaire de prévoir une réfection du macadam (affaissements notamment autour des tampons). Réponse de M. Wolf : la commission dédiée se réunira à l'automne pour examiner le revêtement de l'ensemble des rues.